



Passeport électronique

▶ SEJOUR OU TRANSIT SUR LE TERRITOIRE AMERICAIN

Voyages aux Etats-Unis : caractéristiques des passeports

DEPUIS LE 26 OCTOBRE 2005, LES CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS ONT CHANGE.

En application de la **loi américaine** relative au renforcement de la sécurité aux frontières et à l'entrée sur le territoire, les ressortissants français bénéficient de l'exemption de visa sous réserve de détenir :

• **soit un passeport remplissant impérativement les 2 conditions suivantes :**

1. un passeport individuel (l'inscription des enfants sur le passeport de l'un des parents n'est pas acceptée quel que soit leur âge) ;
2. un passeport lisible en machine modèle DELPHINE délivré avant le 26 octobre 2005 (visuel ci-dessous).

• **soit un passeport électronique**

ATTENTION . Si vous détenez un passeport ancien modèle ou un passeport lisible en machine de type DELPHINE délivré à partir du 26 octobre 2005 (visuels ci-dessous), vous êtes désormais soumis à visa.

[Mesure exceptionnelle de remplacement des passeports.](#)



Ancien modèle
non lisible en machine



Modèle de passeport "Delphine"

Consultez dès à présent le schéma ci-dessous pour vérifier votre situation

J'ai un passeport		
Ancien modèle (non lisible en machine) OU lisible en machine (modèle DELPHINE) délivré à partir du 26 octobre 2005	Lisible en machine (modèle DELPHINE) délivré avant le 26 octobre 2005	Nouveau passeport électronique A compter du 3 avril 2006
J'ai besoin d'un visa pour l'ancien modèle Pour le passeport Delphine délivré à partir du 26 octobre 2005, la préfecture du Rhône l'échange gratuitement contre un passeport électronique (s'adresser à la mairie) Pour connaître la procédure pour demander un visa, consultez le site http://www.amb-usa.fr ou appelez le serveur vocal de l'ambassade des Etats-Unis : 0.810.26.46.26 (14,50 € l'appel)	Je n'ai pas besoin de visa	Je n'ai pas besoin de visa